Défenseurs Plus

Collectif Défendant les Droits de la Personne

# RAPPORT MENSUEL SUR LA SITUATION DES DROITS HUMAINS EN HAÏTI

**Bilan du mois de septembre 2025**

**Octobre 2025**

## I. MISE EN CONTEXTE

Au cours du mois de septembre 2025, le Collectif **Défenseur Plus** a observé une aggravation des violations des droits humains en Haïti. Les violations massives des droits humains se sont multipliées dans plusieurs départements, affectant durement les populations civiles. Les assassinats, les violences sexuelles, les kidnappings, les déplacements forcés et des attaques armées ont fait de nouvelles victimes et plongé des milliers de familles dans le deuil et l'exil.

Dans l'Ouest, l'Artibonite, le Centre et le Nord-Ouest, les communautés locales continuent de subir une violence sans précédent. Les femmes et les enfants figurent parmi les principales victimes, victimes directes d'agressions ou contraintes de survivre dans des conditions de déplacement précaires. Ce rapport, produit par le Collectif **Défenseur Plus**, dresse un état des lieux des violations enregistrées au cours du mois de septembre et lance un appel urgent pour la protection des droits fondamentaux.

## II. MÉTHODE DE RECUEIL DE DONNÉES

Le présent rapport repose sur des témoignages directs recueillis auprès de victimes, proches de victimes et habitants déplacés. Ensuite, les informations sont issues de la presse internationale, nationale et locale et des données d'autres organisations de défense des droits humains.

Les chiffres avancés sont indicatifs et reflètent les cas documentés et confirmés. Il est possible que le nombre réel de victimes soit plus élevé, plusieurs cas restant non signalés par peur de représailles ou faute d'accès sécurisé aux zones affectées.

## III. SITUATION DES DROITS HUMAINS

Ce mini-rapport est un coup de projecteur sur la situation des droits humains dans le pays, notamment dans les départements de l'Ouest, de l'Artibonite, du Centre, du Nord-Ouest et du Nord-est. Il prend en compte la situation sécuritaire et les scènes de violences enregistrées dans ces départements géographiques du pays.

### 3.1. Département de l'Ouest

Le département de l'Ouest a été particulièrement frappé par des actes de violences au cours du mois de septembre 2025, et la situation y demeure extrêmement préoccupante. Environ 70 personnes ont été assassinées dans différentes localités : plus de 40 habitants ont été assassiné lors du massacre de Labodrie dans la nuit du 11 au 12 septembre 2025[1] ; les 3 frères Lalane assassinés à Turgeau dans la nuit du 9 au 10 septembre ; toujours en ce 9 septembre 3 autres personnes dont un policier à Tabarre 48. Ces cas de violences illustrent l'intensité et la portée des attaques, soulignant que même les forces de sécurité ne sont pas épargnées.

De plus, le 25 septembre 2025 deux personnes ont été retrouvées mortes dans une voiture à Delmas 31, suggérant une possible double exécution et accentuant la peur au sein de la population. À Kenscoff, lors d'une embuscade, le 14 septembre 2025, un mecanicien a été tué et 3 policiers blessés grièvement[2]. Cette situation est suivie d'une autre tragédie, dans la soirée du 20 septembre 2025, dans laquelle environ 15 personnes ont été victimes dont 8 enfants et 3 autres personnes ont trouvé la mort à Simon Pelé à la suite de frappes de drones[3]. Ce qui montre que la violence touche indistinctement toutes les catégories d'âge. Le 30 septembre 2025, lors d'une fusillade au Champ-de-Mars deux personnes ont été blessées par des individus lourdement armés.

Les kidnappings demeurent une menace persistante. En effet, le mercredi 10 septembre 2025, deux personnes ont été enlevées à Laboule 12 et les ravisseurs ont exigé une rançon d'un million de dollars,[4] instaurant ainsi un climat de peur et paralysant certaines activités quotidiennes des habitants. Les violences sexuelles continuent également de sévir dans le département de l'ouest. Ainsi, trois cas de viols ont été signalés respectivement à Cité Soleil, Croix-des-Bouquets et à Canaan[5]. Cependant, les victimes n'ont souvent pas accès à une assistance médicale ou psychologique, ce qui renforce leur traumatisme et leur sentiment d'abandon. Ces

[1] Consulté sur le Nevelliste dans son article , « Plus de 40 morts dans une attaque armée à Labodrie, selon le CASEC Baptiste Joseph Louis » Nouvelliste , le 12 septembre 2025, disponible sur : https://lenouvelliste.com/en/article/259855/labodrie-massacre-more-than-40-dead-in-armed-assault-local-official-reports

[2] Consulté sur vant bèf info dans son article du 14 septembre 2025, disponible sur : https://vantbefinfo.com/kenscoff-un-mecanicien-execute-trois-policiers-grievement-blesses-dans-une-embuscade-meurtriere/

[3] Consulté sur Alter presse dans son article sur les victimes à Simon Pelé em date du 23 septembre 2025. Disponible sur : https://www.alterpresse.org/spip.php?article32256

[4] Consulté sur vant bef info à travers son article sur les deux jeunes sœurs enlevees en date du 14 septembre 2025, disponible sur : https://vantbefinfo.com/petion-ville-deux-jeunes-filles-enlevees-lors-dune-violente-intrusion-armee/

[5] Consulté sur UNPFA , lors de la visite de secretaire general de l'OCHA a kay fanm , le 11 septembre 2025, disponible sur : https://haiti.unfpa.org/fr/news/pour-un-renforcement-des-ressources-et-de-la-protection-des-femmes-en-haïti

attaques ont eu des conséquences humanitaires majeures. Le massacre de Labodrie a provoqué le déplacement d'environ 2 912 personnes[6], contraintes de fuir leurs domiciles et de chercher refuge dans des sites improvisés. De ce fait, ces familles vivent dans des conditions extrêmement précaires, sans accès à l'eau potable, à la nourriture ni à un abri sécurisé. Ainsi, l'accumulation de massacres, de frappes de drones, de violences sexuelles et de kidnappings dans le département de l'Ouest illustre une crise sécuritaire profonde, où la population civile est directement exposée à des menaces multiples et vit dans la peur permanente, dans un contexte d'impunité quasi-totale. L'absence de poursuites judiciaires et la vulnérabilité persistante des victimes traduisent un **effondrement de la gouvernance sécuritaire et judiciaire**, en violation des articles 19 et 22 de la Constitution haïtienne, garantissant le droit à la vie et à la sécurité de la personne[7].

### 3.2. Département de l'Artibonite

Dans l'Artibonite, les attaques armées ont durement frappé les populations. L'assaut contre le sous-commissariat de Liancourt a causé la mort de trois personnes et 10 autres blessées. Cet événement a été suivi de pillages, d'incendies de maisons et du vol de bétail, privant les habitants de leurs moyens de subsistance. Aux Gonaïves, l'assassinat de Wilfort Ferdinand, communément appelé «Ti Will » a ravivé les tensions locales, plongeant la population dans la peur d'une escalade de violences.

Les conséquences humanitaires sont considérables : 3 180 personnes, soit environ 770 ménages, ont été déplacées à la suite des violences.[8] Ces familles vivent désormais dans une extrême précarité, sans accès suffisant à l'eau, à la nourriture et aux soins de santé. L'absence d'accès à l'eau potable, aux soins de santé et à l'éducation constitue une violation manifeste du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) (Article 11)[9].

### 3.3. Département du Centre

Le Centre a été principalement marqué par des vagues de déplacements forcés. À Mirebalais et Saut-d'Eau, les attaques répétées de groupes armés ont poussé de nombreuses familles à fuir

---

[6] Consulté sur OPS dans son Rapport de situation du Cluster Santé No. 26. Situation humanitaire en Haïti. 13 septembre 2025, disponible sur : https://www.paho.org/en/documents/paho-health-cluster-situation-report-no26-humanitarian-situation-haiti-13-september-2025

[7] Journal officiel « Le Moniteur », Constitution haïtienne de 1987.

[8] Consulté sur Reliefweb à travers son article sur la violence et le déplacement dans l'Artibonite, disponible sur : https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-armed-violence-and-displacement-artibonite-department-flash-update-no1-22-september-2025

[9] Nations Unies, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

vers Thomonde, Hinche et Lascahobas. Ces populations déplacées vivent aujourd'hui dans des abris temporaires, dans des conditions d'extrême vulnérabilité[10]. La souffrance des déplacés est amplifiée par l'absence critique de services de base : manque d'eau potable, accès inexistant aux soins médicaux et scolarité des enfants interrompue. Dans ces camps improvisés où règne l'insécurité, cette précarité expose davantage les femmes et les filles aux violences sexuelles.

### 3.4. Département du Nord-Ouest

Dans le Nord-Ouest, la violence s'est étendue à des zones jusque-là relativement épargnées. À Bassin Bleu, une attaque armée a fait 1 mort, mais son impact dépasse le bilan immédiat. La peur générée par cet événement a poussé plus de 2 000 habitants à abandonner leur maison.[11]
Ces déplacements massifs montrent que l'insécurité gagne du terrain, atteignant même les communautés les plus reculées. La fragilisation de ces zones rurales risque d'accentuer la crise humanitaire dans un département déjà marqué par la pauvreté et le manque d'infrastructure.

### 3.5. Les autres départements et l'extension de la crise

L'aggravation de la crise et la multiplication des groupes armés ont étendu les violations des droits humains à des départements qui connaissaient une insécurité moins intense, illustrant la généralisation du chaos sur le territoire national :

- **Département du Nord-Est** : Si les données précises des violences de masse sont en cours de consolidation, l'accentuation des tentatives de pillage et d'extorsion en lien avec les réseaux transfrontaliers est devenue une préoccupation majeure. La circulation d'armes et de biens illicites le long des frontières menace la stabilité des communautés locales et les expose à des violences accrues, notamment les représailles contre ceux qui refusent de coopérer.

- **Département du Sud :** La situation d'insécurité y est préoccupante, notamment en raison de l'impact des déplacements des populations. Les communautés hôtes dans des villes comme Les Cayes, Aquin, Cavaillon font face à une saturation des services sociaux et à une augmentation de la tension sociale, ce qui accroît les risques de discriminations contre les déplacés internes et de violences intercommunautaires. Les

[10] Consulté sur Reliefweb à travers le rapport d'enquête de world Vision sur les deplacés internes , disponible sur : https://reliefweb.int/report/haiti/deplaces-internes-voix-droits-et-dignite-world-vision-internation-haiti-2025
[11] consulté sur OCHA , à travers son article sur la violence et le deplacement dans le nord-ooest, disponible sur : https://www.unocha.org/publications/report/haiti/violences-et-deplacements-dans-le-departement-du-nord-ouest-flash-update-no-1-au-22-septembre-2025

cas de vols à main armée et de barrages routiers illégaux limitent l'accès à l'aide humanitaire et aux services essentiels.

- **Département de la Grand'Anse et des Nippes** : Ces régions, déjà fragilisées par les aléas climatiques, enregistrent une augmentation des kidnappings ciblant des professionnels et des commerçants, instaurant une peur économique qui paralyse le commerce et l'agriculture. L'affaiblissement des institutions locales et l'absence de réponse étatique créent un terrain propice à l'autodéfense désorganisée, ce qui, par expérience, peut mener à des violations des droits humains supplémentaires.

- **Département du Sud-Est :** La proximité avec la capitale n'a pas épargné ce département. Nous observons une pression migratoire et une intensification des activités criminelles, notamment les vols de bétail et les agressions dans les zones rurales. Les femmes, en particulier, sont exposées à un risque accru de violences basées sur le genre lors de leurs déplacements quotidiens pour l'approvisionnement ou le commerce. Ces faits violent les engagements d'Haïti au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)[12] et de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CDE)[13].

## IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'ensemble des données montre que la crise haïtienne a pris une dimension de violence systémique. Les civils sont les principales victimes des groupes armés, où les acteurs armés opèrent dans un vide institutionnel total. L'impunité structurelle, la corruption et l'effondrement des institutions de sécurité favorisent une culture de violence normalisée, contraire aux obligations internationales de l'État haïtien. Le Collectif Défenseurs Plus rappelle que l'État haïtien demeure tenu, en vertu de la Constitution (articles 19 à 23) et des instruments internationaux ratifiés, d'assurer la protection effective des droits fondamentaux, sans discrimination.

Le mois de septembre 2025 restera gravé comme une période sombre pour les droits humains en Haïti. Les massacres, les viols, les kidnappings et les déplacements forcés témoignent d'une

[12] Nations Unies, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979.
[13] Nations Unies, Convention internationale relative aux droits de l'enfant, 1989.

crise qui s’intensifie faisant des civils les principales victimes. Les enfants, les femmes et les familles déplacées vivent une tragédie quotidienne qui appelle une réponse urgente et coordonnée. La multiplication des massacres, des viols et des déplacements forcés montre une détérioration systémique des droits humains. Le manque de coordination entre les autorités publiques, la faiblesse du système judiciaire et l’absence de protection internationale suffisante contribuent à l’enracinement de l’impunité. L'implication nationale et internationale est vitale pour restaurer la dignité du peuple haïtien et pour que le mois d'octobre 2025, ne soit pas une continuité de cette période sombre pour les droits humains dans notre pays.

Face à cette crise qui s'intensifie, le Collectif Défenseurs Plus réitère son appel à une mobilisation immédiate en insistant sur les points suivants, pour la sauvegarde de la dignité humaine :

1. Renforcer la présence des forces de sécurité dans les zones les plus touchées (Ouest, Artibonite, Centre) et mettre fin à l'impunité des auteurs de crimes.
2. Accroître le soutien humanitaire pour répondre aux besoins urgents des 6 092 personnes déplacées supplémentaires documentées rien que dans l'Ouest et l'Artibonite.
3. Mettre en place un dispositif spécifique de prise en charge médicale et psychologique des victimes de violences sexuelles.
4. Soutenir les mécanismes de justice (faire fonctionner les tribunaux) et de redevabilité (justice/médiation) pour documenter et sanctionner les violations graves.
5. Renforcer les actions de sensibilisation et d'accompagnement psychosocial, essentiel pour les enfants et les familles traumatisées par les massacres, les frappes de drones et les déplacements forcés.